

Le Denier de l'Eglise, la responsabilité de tous les catholiques !

La campagne 2018 du denier de l'Eglise débute ce 25 mars, jour des Rameaux.

Tout d'abord, nous vous adressons un grand merci pour vos dons passés, pour votre fidélité et pour les efforts que représente votre don à venir.

Chaque jour, les prêtres et les salariés laïcs de notre diocèse s'engagent pour l'annonce de l'Evangile et l'accompagnement de chacun sur le chemin de la Foi.

Savez-vous comment sont-ils rémunérés ? De quoi vivent-ils ?

Du don des catholiques !

Le Denier de l'Eglise est en effet la collecte annuelle qui permet d'assurer, chaque mois, un juste traitement à ceux qui s'engagent, avec l'aide précieuse de nombreux bénévoles, pour notre diocèse.

L'Eglise ne reçoit aucune subvention. Et pourtant, seulement 10% des catholiques en moyenne donnent au Denier !

Chaque baptisé est donc appelé à participer au Denier pour faire vivre son Eglise et témoigner ainsi de son attachement à l'action de son diocèse et de sa paroisse.

Chaque don est précieux, il n'y a pas de petit don ... Les petits ruisseaux font les grandes rivières. Mais pour vous donner un ordre d'idée, l'Eglise suggère une contribution de 1 à 2% de vos revenus annuels. De plus, si vous êtes imposable sur le revenu, une contribution de 100€ ne vous laissera, après déduction sur l'impôt à payer, que 34€ à votre charge.

Si vous êtes déjà donateur, vous pouvez également nous aider en diffusant largement des enveloppes à vos proches, voisins ou amis qui ne donnent pas encore. Des enveloppes sont aussi à disposition aux accueils paroissiaux ou dans les églises.

Nous comptons sur chacune et chacun d'entre vous et d'avance, nous vous remercions.

N.B. : Vous pouvez faire un don en ligne sur <http://www;diocese-chartres.com>

Au nom de notre évêque, des prêtres, et des laïcs engagés au service du diocèse,
Abbé Jean-Pierre OMVA-EDOU, curé